

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BETHENCOURT-SUR-MER
BP 30207
80 130 BETHENCOURT SUR MER CEDEX
Téléphone : 03.22.30.74.19
Fax : 03.22.60.03.60
Mél : mairie.bethencourt-sur-mer@laposte.net

Béthencourt-sur-Mer, le 1er septembre 2020

Objet : Rentrée scolaire 2020/2021/ Covid 19

Chers parents,

Nous avons dû réorganiser le service périscolaire afin de pouvoir le mettre en place à la rentrée 2020/2021. La réouverture du service nécessite des temps de nettoyage supplémentaires en raison du protocole sanitaire et le personnel a dû être redéployé à cet effet, nécessitant la suspension de l'accueil du mercredi.

Cette nouvelle organisation implique une participation active des parents.

Ainsi, il est désormais **obligatoire d'inscrire votre (vos) enfant(s) au service périscolaire**, ceci afin que les agents puissent préparer les locaux.

En effet, à la cantine, les enfants ne doivent se retrouver ni face à face, ni côte à côte et doivent garder la même place chaque jour, nous devons donc connaître en amont le nombre d'enfant à accueillir afin que le matériel nécessaire puisse être installé en temps voulu.

Pour la garderie, nous devons anticiper afin que le taux d'encadrement des enfants soit respecté.

La semaine dernière, vous avez tous reçu par mail une invitation à inscrire votre enfant via Doodle ou via un formulaire papier. Malgré cela, ce mardi 1^{er} septembre, 7 enfants n'étaient pas inscrits à la cantine alors qu'ils mangeaient le midi et 6 enfants étaient inscrits à la garderie alors qu'aucun ne s'est présenté.

Les parents n'ayant pas encore procédé à l'inscription de leur enfant ont toujours la possibilité de le faire en cliquant sur le lien Doodle reçu par mail ou en déposant la fiche d'inscription complétée **en mairie**, le plus rapidement possible. Je souhaite attirer plus particulièrement l'attention des parents des enfants de maternelle sur l'inscription à la cantine dans la mesure où les enfants ne sont pas forcément capables d'indiquer s'ils mangent ou non le midi. Pour rappel, nous ne pouvons accueillir au périscolaire les enfants de moins de 3 ans.

En cas d'urgence ou d'imprévu, vous devrez avertir sans tarder la mairie au 03.22.30.74.19.

Vous trouverez ci-joint le règlement intérieur ainsi que la fiche sanitaire à compléter et à déposer **EN MAIRIE** le plus rapidement possible. J'encourage tous les parents à remplir ces documents et à nous les retourner au cas où nous devrions accueillir en urgence un enfant qui ne fréquente pas habituellement le service périscolaire.

Par arrêté, Madame la Préfète a rendu le PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE aux abords des établissements scolaires. Ainsi, dans le périmètre jaune figurant sur le plan ci-après, chacun devra respecter cette obligation de 8h00 à 9h00, de 11h00 à 12h00 de 13h00 à 14h00 et de 16h00 à 17h00.

Afin de vous tenir informé, pensez à télécharger depuis votre smartphone l'application GRATUITE Citywall. Toutes les informations des services scolaire et périscolaire ainsi que toutes les actualités communales, y sont notifiées en temps réel (permanences, horaires, manifestations, ...)

Espérant que cette année scolaire se passe du mieux possible au regard des mesures sanitaires prises et vous remerciant par avance de votre indispensable collaboration, veuillez agréer, Chers parents, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire,



Denis DUROT.

CITYWALL

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe
en temps réel sur votre
Smartphone

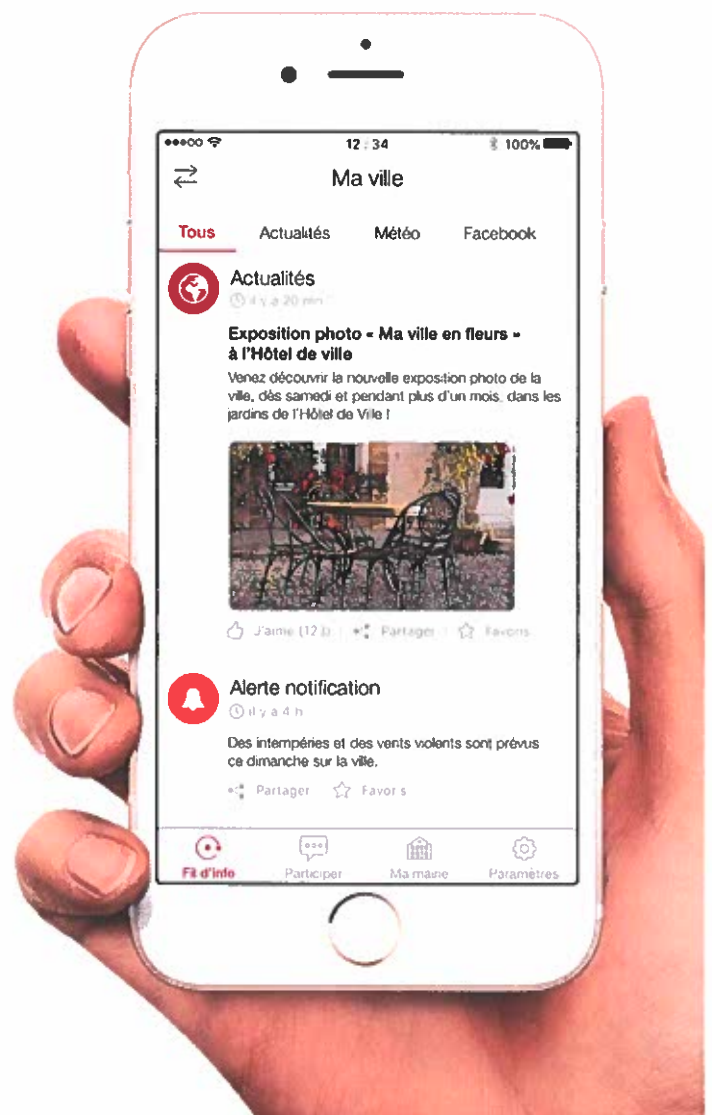
 Alertes notification

 Actualités

 Événements

 Travaux

Retrouvez toute l'information locale
sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityWall**
puis sélectionnez votre ville

 Disponible sur
App Store

 Disponible sur
Google Play

